





Adopter un modèle sobre et décarboné

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

<p>Contexte et constat</p>	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique, améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie constituent les enjeux principaux du développement de véhicules dits "propres". La mise en œuvre opérationnelle pour répondre à ces enjeux se traduit notamment par l'acquisition de véhicules hybrides et électriques mais aussi par la mise en place d'infrastructures permettant d'accueillir sur le territoire ce type de véhicules.</p> <p>Aux Allues, 20 bornes de recharge électrique publiques sont installées depuis 2018 dans les parkings communaux, 6 bornes sont installées dans le parking de l'office de tourisme. La commune a déjà fait l'acquisition de 2 véhicules électriques 2020.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui d'amplifier ces dispositifs, dans un contexte environnemental, économique et réglementaire de plus en plus contraint. Le code de l'environnement impose ainsi aux collectivités qui gèrent plus de 20 véhicules automobiles d'acquérir une part de véhicules à faibles émissions (VFE) lorsqu'elles renouvellent leur parc automobile (jusqu'à fin 2024, au moins 30% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE, puis 40 % à partir de 2025 et enfin 70% à compter du 1^{er} janvier 2030). Selon les mêmes critères, les collectivités doivent acquérir une part de véhicules à très faibles émissions lorsqu'elles renouvellent leur parc automobile à hauteur de 37.4% du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 et de 40% à compter du 1^{er} janvier 2030.</p> <p>Ces obligations existent également pour les collectivités dont le parc de véhicules de transport (PL dont PTAC> 3.5t) est supérieur à 20 véhicules. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2025, 10% des renouvellements annuels doivent être effectués via des véhicules à faibles émissions (15% à compter du 1^{er} janvier 2026).</p>		
<p>Description</p>	<p>L'action se déploiera au niveau interne à la mairie, qu'en externe, pour les usagers et à Méribel tourisme.</p> <p>En interne, il s'agira de poursuivre l'acquisition ou la location de véhicules et engins électriques ou hybrides en profitant du renouvellement régulier des véhicules, dans le respect du cadre réglementaire. Ceci permettra à la fois de diminuer l'empreinte écologique du parc de véhicules communaux, mais aura également valeur d'exemple. L'action concernera également le renouvellement au fil de l'eau des engins des services techniques (tronçonneuse, perceuse...). En externe, il s'agira de poursuivre le déploiement d'infrastructures de bornes de recharge électrique en aérien, en complément des bornes déjà installées dans les parkings couverts, afin d'accompagner la croissance du parc de véhicules électriques.</p> <p>Méribel Tourisme (MT) renouvellera pour sa part sa flotte de véhicules par des véhicules hybrides ou électriques.</p> <p>Cette action sera prise en compte et coordonnée avec l'action 2.5.1 de mise en œuvre d'un schéma de circulation et de stationnement ainsi qu'avec l'action 2.5.2 qui vise à faire évoluer progressivement le service de navettes pour le rendre plus vertueux sur le plan environnemental.</p>		
<p>Pilote</p>	<p>Commune des Allues</p> 	<p>Partenaires</p>	<p>Méribel tourisme</p> 





Adopter un modèle sobre et décarboné

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant Global : 317 000 € HT Achat surfaceuse/bordureuses électriques patinoire (2022) : 121 000 € HT Achat 3 véhicules électriques/hybrides Mairie (2023-2024) : 90 000 € HT Location longue durée de 5 véhicules électriques/Hybrides MT : 45 700 € Installation de 8 bornes électriques (2023) : 60 000 € HT			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	121 000 € (surfaceuse électrique)	90 000 € (8 bornes + 1 VFE Mairie)	30 000 € (1 VFE Mairie) 20 750 € (4 VFE MT)	30 000 € (1 VFE mairie) 24 950 € (1 VFE MT)
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Commune	Commune Subventions à préciser (bornes électriques)	Commune Mériber Tourisme	Commune Mériber Tourisme
Moyens humains	Direction des services techniques et de la commande publique			
Risques identifiés	Coût des véhicules Disponibilité sur le marché Coût écologique de la production des véhicules électriques			
Actions liées	Action 2.5.1 - Etablir puis mettre en œuvre un plan de circulation et de stationnement adapté, favorisant la mobilité douce			
Bénéfices attendus				
	Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025) Mettre en oeuvre le schéma de mobilité et de circulation (action 2.5.1) Faire évoluer le service des navettes (action 2.5.2) Sensibiliser les copropriétés pour qu'elles installent des bornes de recharge pour leurs occupants			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	1 surfaceuse électrique 6 bornes électriques OT	1 nouveau VFE mairie 8 bornes électriques publiques	1 nouveau VFE mairie 4 VFE OT	1 nouveau VFE mairie 1 VFE OT
Indicateurs de résultat	1 surfaceuse électrique pour la patinoire			
	Mairie : Au moins 30 % des véhicules renouvelés jusqu'en 2024 sont électriques ou hybrides, 40% à partir de 2025. Installation de 8 bornes électriques extérieures MT : au moins 60 % des véhicules renouvelés à partir de décembre 2024 sont électriques/hybrides 6 bornes électriques installées au parking places MT en 2022			
Info / Focus carbone	1 km en voiture thermique: 2,2 kg CO ₂ EQ 1 km voiture hybride: 1,8 kg CO ₂ EQ 1 km en voiture électrique: 1 kg CO ₂ EQ Source: https://impactco2.fr/empreinte-carbone/transport			